

**COMMUNE DE CHAMIGNY**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ELABORATION**  
**AVIS AU PUBLIC D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

-----

Par arrêté N°2017-011 du 29 mars 2017, le Maire de Chamigny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de P.L.U.

Ce projet a pour caractéristiques principales

- Conforter la ceinture naturelle de l'agglomération ferroviaire,
- Organiser l'aménagement du territoire en maintenant le caractère rural,
- Contenir la croissance démographique,
- Adapter le renouvellement urbain à la forme urbaine existante,
- Limiter le remplissage urbain dans les zones à risques,
- Permettre l'évolution des hameaux en préservant leurs qualités,
- Œuvrer pour la diversité des logements en réhabilitation des bâtisses existantes,
- Conforter le pôle économique et d'emplois,
- Conforter les équipements sanitaires,
- Protéger les sites remarquables,
- Maintenir la mosaïque de fond de vallée,
- Maintenir les corridors écologiques du plateau,
- Protéger les composantes de la trame bleue,
- Préserver l'expansion des crues,
- Prendre en compte les risques géologiques.

***L'ENQUETE SE DEROULE A LA MAIRIE DE CHAMIGNY***  
**Durant 31 jours, du 18 avril au 19 mai 2017 inclus**  
**aux jours et heures habituels d'ouverture**

Madame Brigitte BOURDONCLE, désignée par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur, recevra en Mairie les jours suivants :

- Le vendredi 21 avril 2017 de 16h30 à 19h30
- Le mercredi 03 mai 2017 de 09h30 à 11h30
- Le jeudi 11 mai 2017 de 09h30 à 11h30
- Le vendredi 19 mai 2017 de 16h30 à 19h30

Le dossier d'enquête comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable

- à la Mairie de Chamigny,
- sur le site internet de la Commune [www.chamigny.fr](http://www.chamigny.fr)

Peut également être consultée dans les mêmes conditions, l'évaluation environnementale se rapportant au projet et à la mise en compatibilité du P.L.U.

Le public pourra présenter ses observations

- Sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,
- Par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse postale de la Mairie,
- Par courriel à l'adresse mail suivante : [enquete.publique@chamigny.fr](mailto:enquete.publique@chamigny.fr)

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal de Chamigny approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.

Madame le Maire est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie et sur le site internet de la Commune.